
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le dix-neuf octobre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni en mairie, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.ères municipaux.ales en exercice est de 35.

MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE AU DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DU CHEMIN DE MONTJEAN**Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Christian Caristan, Mme Marie Leclerc-Bruant, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, - adjoint.es, M. Michel Souillac, Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Estelle Leyssenne, Mme Johana Greco, M. Richard Domsps, M. Philippe Vafiadès, M. Antoine Madelin, et M. Christophe Carlier- conseiller.ères.

Étaient représenté.es :

M. Kaddour Métir représenté par Mme Elsa Solvignon
Mme Annette Perthuis représentée par Mme Cécilia Vala
M. Benoît Legoëdec représenté par M. Christian Caristan
Mme Émilie Legros représentée par Mme la Maire
M. Julien Baillergeau représenté par M. Régis Oberhauser
M. Stéphane Lamart représenté par Mme Rachida Sadane
Mme Muriel Ethève représentée par M. Philippe Vafiadès

Étaient absents :

M. Josselin Aubry
Mme Jessie Claude
M. Jean-Jacques Um
M. Cyril Gallon

Monsieur Olivier Guillotin est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de de la voirie routière et notamment ses articles L 141-3 et R.141-4 à R. 141-10 ;

Vu le projet de dossier d'enquête publique de déclassement partiel de la parcelle K 203 ;

Vu le projet de plan de déclassement partiel de la parcelle K 203 ;

Considérant que le chemin de Montjean est constitué, sur sa partie Sud, de la parcelle K 203, propriété de la Commune de Fresnes ;

Considérant que le plan de masse de la Z.A.C Cerisaie sud prévoit que ses lot J et J1 s'implantent partiellement sur cette parcelle sur une emprise représentant 958 m² ;

Considérant qu'il est ainsi nécessaire que la parcelle K 203 soit partiellement cédée à Valophis Habitat ;

Considérant que cette parcelle, étant affectée à l'usage collectif fait partie du domaine public routier communal, et qu'il est nécessaire par conséquent nécessaire de déclasser la partie concernée avant la cession ;

Considérant que le déclassement préalable à la cession aura un impact sur le plan de circulation du quartier par :

- La suppression de l'intersection entre la rue Marcel Duchamp et du chemin de Montjean pour la réalisation d'un mur antibruit toute hauteur ayant pour objectif d'améliorer le confort acoustique du quartier ;
- Le passage du chemin de Montjean en sens unique depuis la rue de Montjean vers l'avenue de la Cerisaie.

Considérant que, conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière, les déclassements de voirie routière ayant pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie font l'objet d'une enquête publique préalable ;

Considérant dans ce cadre qu'il convient qu'une enquête publique soit organisée préalablement au déclassement partiel de la parcelle K 203 ;

Vu l'avis favorable de la commission « Ville durable » ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marie Leclerc-Bruant, rapporteure,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Article unique – Autorise Madame la Maire à engager l'enquête publique préalable au déclassement partiel de la parcelle K 203 conformément aux dispositions des articles R.141-4 à R. 141-10 du code de la voirie routière.

Pour extrait conforme :
La Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20231116-2023-99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/11/2023

Marie CHAVANON